



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 295 805 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.03.2003 Bulletin 2003/13

(51) Int Cl.7: **B65D 43/16**, B65D 21/02,
B65D 55/16

(21) Numéro de dépôt: **02292102.7**

(22) Date de dépôt: **27.08.2002**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Lambert Claude**
92210 Saint-Cloud (FR)

(74) Mandataire: **Lerner, François**
Lerner & Associés,
5, rue Jules Lefèbvre
75009 Paris (FR)

(30) Priorité: **21.09.2001 FR 0112207**

(71) Demandeur: **QUALIPAC**
92200 Neuilly-Sur-Seine (FR)

(54) **Boîtier a couvercle rabattable**

(57) L'invention concerne un boîtier (1) en particulier pour produit cosmétique. Conformément à l'invention, le boîtier comprend une base (4) un capot (2) et

une languette (6) reliant le capot à la base. Le capot (2) est mobile entre une position fermée dans laquelle il isole un réservoir (24) ménagé dans la base et une position ouverte dans laquelle il est rabattu sous la base.

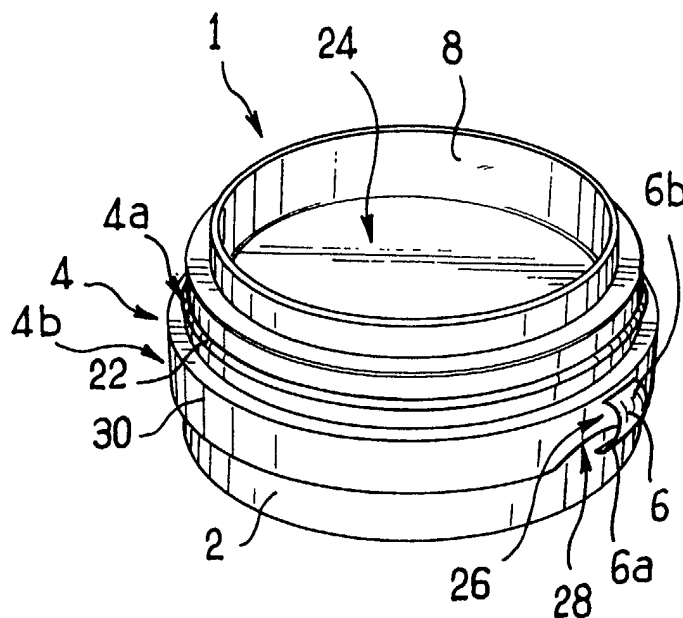


FIG. 4

Description

[0001] L'invention concerne un boîtier en particulier pour produits cosmétiques.

[0002] On connaît déjà de multiples boîtiers du type comprenant :

- une base présentant une zone en creux formant réservoir,
- un capot,
- une languette présentant deux extrémités opposées, l'une étant liée à la base et l'autre étant liée au capot,
- des premiers moyens de retenue présentant une première partie disposée sur la base et une deuxième partie disposée sur le capot destinées à coopérer entre elles pour maintenir le capot par rapport à la base dans une position fermée dans laquelle le réservoir est sensiblement isolé de l'extérieur.

[0003] L'invention vise plus particulièrement à proposer un boîtier simple, très bon marché, permettant de conserver le produit cosmétique sans altération, mais d'une utilisation malgré tout particulièrement pratique et pouvant satisfaire une clientèle très large.

[0004] Pour ce faire, l'invention propose que le dispositif comprenne en outre des seconds moyens de retenue présentant une première partie disposée sur la base et une deuxième partie disposée sur le capot destinées à coopérer entre elles, pour maintenir le capot par rapport à la base dans une position ouverte permettant un libre accès au réservoir, ladite languette présentant une longueur telle qu'elle permet de déplacer le capot entre la position fermée et la position ouverte, tout en restant liée à la base et au capot.

[0005] Ainsi, on se dispense de moyens d'articulation relativement coûteux du capot par rapport à la base, tels qu'une charnière à friction ou autre dispositif analogue, pour maintenir le capot à l'écart du réservoir. De plus, le capot ne risque pas d'être égaré. Un tel boîtier peut être utilisé tant pour utilisation personnelle classique que comme présentoir pour échantillon de démonstration destiné à être jeté lorsque la quantité de produit cosmétique est épuisée.

[0006] Avantageusement le boîtier possède les caractéristiques complémentaires suivantes :

- la base présente une partie supérieure et une partie inférieure, la partie supérieure intégrant la première partie des premiers moyens de retenue et la partie inférieure intégrant la première partie des seconds moyens de retenue,
- le capot présente une partie supérieure et une partie inférieure, la partie inférieure intégrant la deuxième partie des premiers moyens de retenue et la partie supérieure intégrant la deuxième partie des seconds moyens de retenue,
- le réservoir est disposé en partie supérieure de la

base,

- les positions ouverte et fermée du capot sont parallèles entre elles.

[0007] Ainsi, le capot peut être rabattu sous la base ce qui est particulièrement pratique et peu encombrant. De plus, plusieurs boîtiers identiques peuvent être superposés et ainsi facilement stockés ou transportés sous forme de piles de boîtiers emboîtés les uns dans les autres.

[0008] Selon une autre caractéristique avantageuse, l'invention propose que :

- la partie supérieure du capot présente une surface extérieure sensiblement cylindrique présentant une section déterminée et définissant la deuxième partie des seconds moyens de retenue,
- la base présente en partie inférieure un évidement délimité par une surface intérieure sensiblement cylindrique, définissant la première partie des seconds moyens de retenue et présentant une section sensiblement identique à ladite section de la deuxième partie des seconds moyens de retenue, afin de la recevoir étroitement.

[0009] De tels moyens de retenue sont particulièrement simples, peu onéreux, robustes et faciles à utiliser.

[0010] Afin d'augmenter la profondeur de retenue sans compliquer le moulage du boîtier, l'invention propose que la partie inférieure de la base soit échancrée à proximité de la zone de liaison entre la base et la languette, la languette passant à travers l'échancrure ainsi formée lorsque le capot est en position ouverte.

[0011] Pour améliorer encore le boîtier et en particulier l'isolation du réservoir en position fermée, l'invention propose que :

- la partie supérieure de la base présente une surface extérieure sensiblement cylindrique présentant une section déterminée et définissant la première partie des premiers moyens de retenue,
- le capot présente en partie inférieure un évidement délimité par une surface intérieure sensiblement cylindrique, définissant la deuxième partie des premiers moyens de retenue et présentant une section sensiblement identique à ladite section de la première partie des premiers moyens de retenue, afin de la recevoir étroitement, et
- les premiers moyens de retenue intègrent des moyens d'étanchéité définis par un bossage périphérique ménagé sur la première partie des premiers moyens de retenue et une rainure de forme complémentaire ménagée sur la deuxième partie des premiers moyens de retenue.

[0012] Ainsi, une bonne étanchéité du boîtier peut être obtenue en position fermée pour un coût modéré. Le bossage et la rainure renforce en outre le maintien

du capot en position fermée.

[0013] L'invention propose en outre que le dispositif comprenne une cupule placée à l'intérieur du réservoir de la base.

[0014] Ceci permet de recharger simplement le boîtier en produit cosmétique en changeant de cupule sans changer de boîtier.

[0015] L'invention va apparaître encore plus clairement dans la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 illustre un boîtier conforme à l'invention en position fermée en perspective trois quarts face,
- la figure 2 illustre le boîtier de la figure 1 en perspective trois quarts arrière,
- la figure 3 illustre le boîtier de la figure 1 en position ouverte en perspective trois quarts face,
- la figure 4 illustre le boîtier de la figure 1 en position ouverte en perspective trois quarts arrière,
- la figure 5 illustre le boîtier de la figure 1 en coupe transversale, en position fermée,
- la figure 6 illustre le boîtier de la figure 1 en coupe transversale, en position ouverte,
- la figure 7 illustre deux boîtiers identiques conformes à celui de la figure 1, superposés, en perspective trois quarts face.

[0016] Les figures 1 à 6 illustrent un boîtier 1 comprenant essentiellement une base 4, un capot 2 et une languette 6 moulés ensemble d'une seule pièce.

[0017] Le capot 2 comprend une partie inférieure 2b et une partie supérieure 2a plus étroite que la partie inférieure. Le capot présente une surface extérieure 12 sensiblement cylindrique, ici de section circulaire, s'étendant en particulier en partie supérieure 2a et une surface intérieure 14 sensiblement cylindrique, ici de section circulaire, s'étendant en particulier en partie inférieure 2b. La surface intérieure 14 du capot 2 intègre en outre, en partie inférieure 2b une gorge périphérique 20 (voir en particulier la figure 6).

[0018] La base 4 comprend une partie supérieure 4a présentant une surface extérieure 16 sensiblement cylindrique de section circulaire et une partie inférieure 4b présentant une surface intérieure 18 et une surface extérieure 30 sensiblement cylindriques de section circulaire. La base 4 comprend en outre, entre la partie supérieure 4a et la partie inférieure 4b, un plateau 10 sensiblement plan s'étendant radialement, définissant en partie supérieure 4a, dans une zone en creux, un réservoir 24 destiné à recevoir une cupule 8 remplie de produit cosmétique et reposant sur le plateau 10. De plus, la surface extérieure 16 de la base 4 intègre un bossage périphérique 22, généralement dénommé godron.

[0019] La surface extérieure 16 de la base 4 présente un diamètre sensiblement égal, voire légèrement supérieur au diamètre de la surface intérieure 14 du capot 2, afin d'insérer étroitement la partie supérieure 4a de la base sous une légère déformation élastique à l'intérieur

de la partie inférieure 4b du capot. Le boîtier se trouve alors dans une position fermée du boîtier 1, tel qu'illustré aux figures 1, 2 et 5, dans laquelle la base et le capot s'emboîtent l'un dans l'autre sous une légère contrainte de retenue, le capot recouvrant alors le réservoir 24.

[0020] Dans cette position fermée, le godron 22 s'insère étroitement dans la gorge 20 présentant des formes complémentaires de celles du godron, afin d'améliorer l'étanchéité entre la surface intérieure 14 du capot 2 et la surface extérieure 16 du capot 4 et donc l'isolation du réservoir 24 par rapport à l'air extérieur.

[0021] La languette 6 est souple et présente une extrémité 6a fixée-sur la surface extérieure 12 du capot 2 et une extrémité opposée 6b fixée sur la surface extérieure 30 de la base 4 dans une zone de fixation 26. Elle possède une longueur suffisante pour permettre à l'utilisateur de soulever le capot 2 par rapport à la base 4, le faire pivoter et l'amener sous la base 4, tout en maintenant le capot 2 et la base 4 ensemble.

[0022] La surface extérieure 12 du capot 2 présente un diamètre sensiblement égal, voire légèrement supérieur au diamètre de la surface intérieure 18 de la base 4, afin d'insérer étroitement sous une légère déformation élastique la partie supérieure 2a du capot à l'intérieur de la partie inférieure 4b de la base. Le boîtier se trouve alors dans une position ouverte, tel qu'illustré aux figures 3, 4 et 6, dans laquelle le capot et la base s'emboîtent l'un dans l'autre sous une légère contrainte de retenue, le capot 2 étant rabattu sous le plateau 10. Les positions fermée et ouverte du capot 2 sont sensiblement parallèles entre elles, décalées suivant une direction sensiblement verticale et perpendiculaire au plan du plateau 10.

[0023] Tel qu'illustré à la figure 4, la surface extérieure 18 de la base 4 présente une échancrure 28 à proximité de la zone de fixation 26 à l'extrémité inférieure de la partie inférieure 4b de la base, afin de permettre le passage de la languette 6.

[0024] La figure 7 illustre un deuxième boîtier 101 identique à celui décrit précédemment dont les éléments correspondants portent un repère augmenté de 100. Le boîtier 101 est empilé sur le boîtier 1, la partie supérieure 2a du capot 2 du boîtier 1 s'emboîtant dans la partie inférieure 104b de la base 104 du boîtier 101.

[0025] Le boîtier est moulé de préférence par injection sous pression de matière thermoplastique avantageusement constituée de polyéthylène haute densité (PE-HD) ou de polypropylène (PP).

Revendications

1. Boîtier (1) en particulier pour produit cosmétique comprenant :

- une base (4) présentant une zone en creux formant réservoir (24),
- un capot (2),

- une languette (6) présentant deux extrémités opposées (6a, 6b), l'une étant liée à la base et l'autre étant liée au capot,
- des premiers moyens de retenue présentant une première partie (16) disposée sur la base et une deuxième partie (14) disposée sur le capot destinées à coopérer entre elles pour maintenir le capot par rapport à la base dans une position fermée dans laquelle le réservoir est sensiblement isolé de l'extérieur,

5

10

caractérisé en ce que le dispositif comprend en outre des seconds moyens de retenue présentant une première partie (18) disposée sur la base et une deuxième partie (12) disposée sur le capot destinées à coopérer entre elles, pour maintenir le capot par rapport à la base dans une position ouverte permettant un libre accès au réservoir, ladite languette présentant une longueur telle qu'elle permet de déplacer le capot entre la position fermée et la position ouverte, tout en restant liée à la base et au capot.

15

20

2. Boîtier selon la revendication 1, caractérisé en ce que :

25

- la base présente une partie supérieure (4a) et une partie inférieure (4b), la partie supérieure intégrant la première partie (16) des premiers moyens de retenue et la partie inférieure intégrant la première partie (18) des seconds moyens de retenue,
- le capot présente une partie supérieure (2a) et une partie inférieure (2b), la partie inférieure intégrant la deuxième partie (14) des premiers moyens de retenue et la partie supérieure intégrant la deuxième partie (12) des seconds moyens de retenue,
- le réservoir (24) est disposé en partie supérieure (4a) de la base,
- les positions ouverte et fermée du capot sont parallèles entre elles.

30

35

40

3. Boîtier selon la revendication 2, caractérisé en ce que :

45

- la partie supérieure du capot présente une surface extérieure (12) sensiblement cylindrique présentant une section déterminée et définissant la deuxième partie des seconds moyens de retenue,
- la base présente en partie inférieure un évidement délimité par une surface intérieure (18) sensiblement cylindrique, définissant la première partie des seconds moyens de retenue et présentant une section sensiblement identique à ladite section de la deuxième partie des seconds moyens de retenue, afin de la recevoir étroitement.

50

55

4. Boîtier selon la revendication 3, caractérisé en ce que la partie inférieure de la base est échancrée (28) à proximité de la zone de liaison (26) entre la base et la languette.

5. Boîtier selon la revendication 3 ou la revendication 4, caractérisé en ce que ladite surface extérieure (12) de la partie supérieure (2a) du capot et ladite surface intérieure (18) de la partie inférieure (4b) de la base sont de section circulaire.

6. Boîtier selon l'une quelconque des revendications 2 à 5, caractérisé en ce que :

- la partie supérieure (4a) de la base présente une surface extérieure (16) sensiblement cylindrique présentant une section déterminée et définissant la première partie des premiers moyens de retenue,
- le capot présente en partie inférieure un évidement délimité par une surface intérieure (14) sensiblement cylindrique, définissant la deuxième partie des premiers moyens de retenue et présentant une section sensiblement identique à ladite section de la première partie des premiers moyens de retenue, afin de la recevoir étroitement, et
- les premiers moyens de retenue intègrent des moyens d'étanchéité définis par un bossage périphérique (22) ménagé sur la première partie (16) des premiers moyens de retenue et une gorge (20) de forme complémentaire ménagée sur la deuxième partie (14) des premiers moyens de retenue.

7. Boîtier selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une cupule (8) placée à l'intérieur du réservoir (24) de la base.

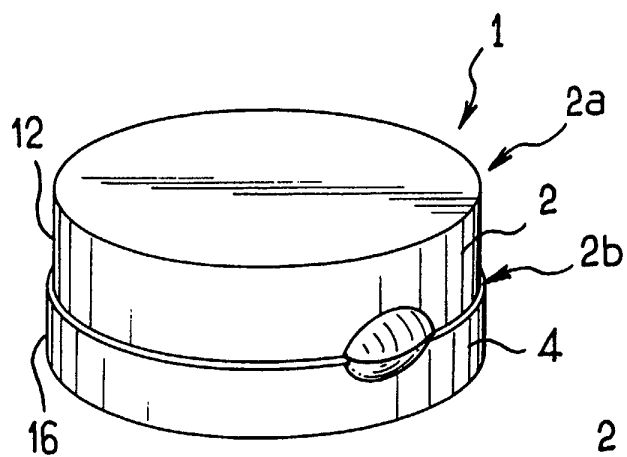


FIG. 1

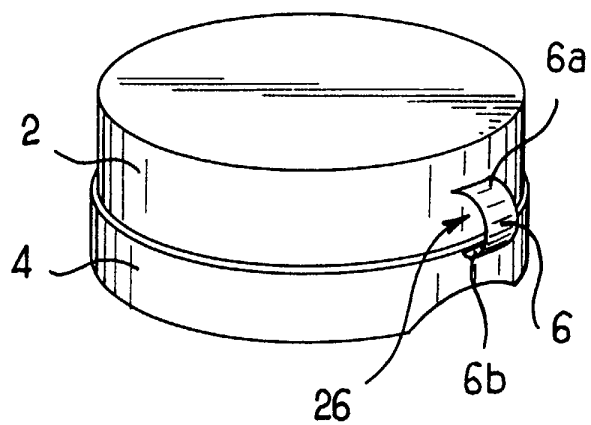


FIG. 2

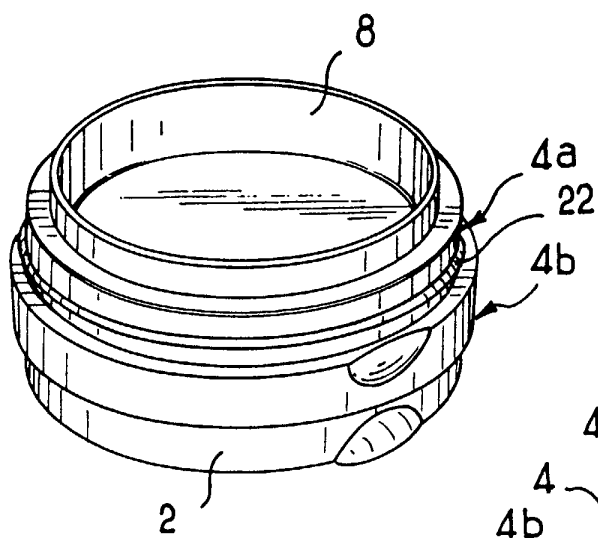


FIG. 3

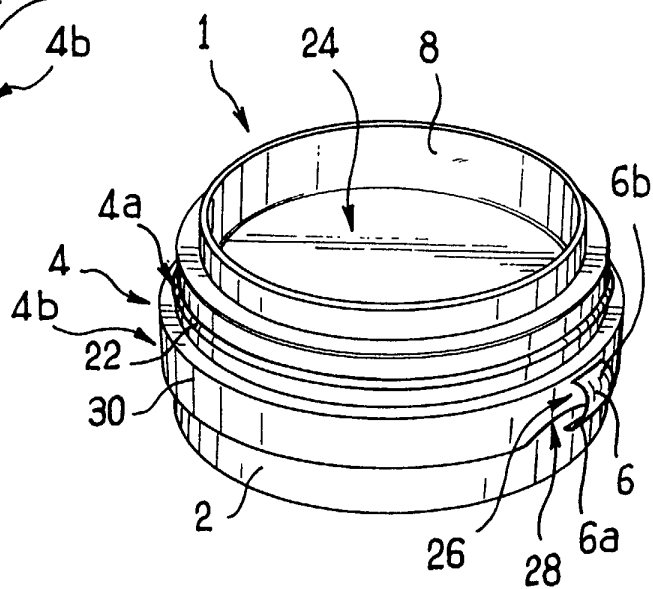


FIG. 4

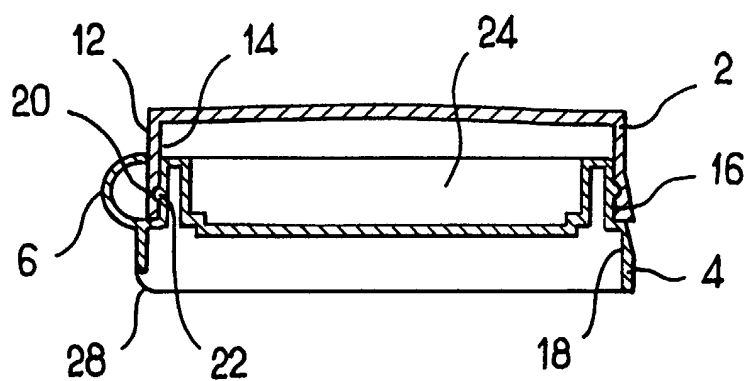


FIG. 5

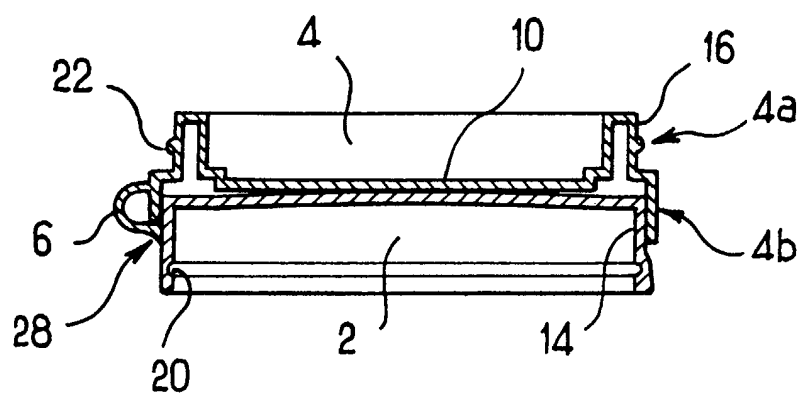


FIG. 6

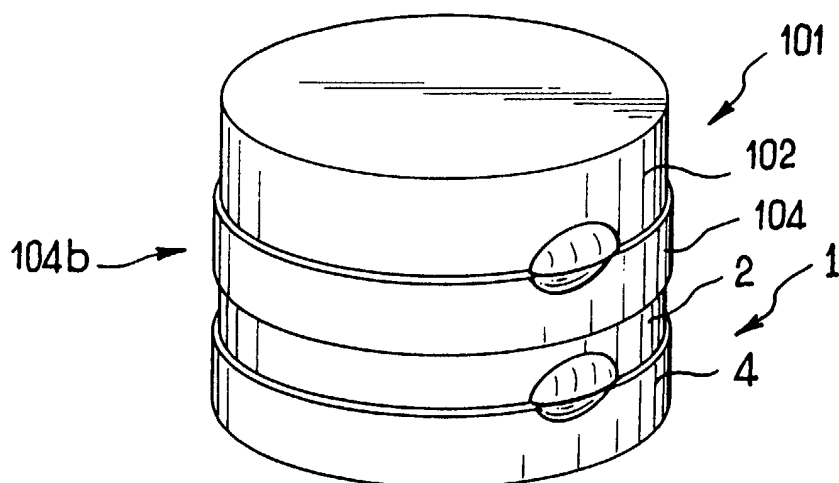


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 02 29 2102

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 6 158 607 A (WALLBERG JOHN L) 12 décembre 2000 (2000-12-12) * abrégé; figures *	1	B65D43/16 B65D21/02 B65D55/16
A	DE 10 96 282 B (SCHERER GMBH R P) 29 décembre 1960 (1960-12-29) * revendications; figures *	1	
A	US 5 220 999 A (GOULETTE STEPHEN L) 22 juin 1993 (1993-06-22) * abrégé; figures *	1	
A	US 5 292 000 A (LEVY ABNER) 8 mars 1994 (1994-03-08)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		21 janvier 2003	SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 92 (EP04002)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2102

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 6158607	A	12-12-2000	AUCUN		
DE 1096282	B	29-12-1960	AUCUN		
US 5220999	A	22-06-1993	CA	2080675 A1	16-04-1994
US 5292000	A	08-03-1994	AUCUN		

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82